

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 1er août 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Mme Nathalie Thérien, Secrétaire-réceptionniste

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1808-227

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout du point 900-01- Remplacement de l'antenne de communication radio, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2018
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-01 Dépôt du certificat – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Bourse d'étude – École des Adultes
- 110-02 Plaque commémorative – Complexe sportif Ludger-Beaudoin
- 110-03 Pavillon de la Paix – Entente d'utilisation de la salle Réjean Lafrenière
- 110-04 Annulation de la résolution R1806-182
- 110-05 Modification de la résolution R1806-195
- 110-06 Réfection mise à l'eau Blue Sea – Soumission béton
- 110-07 Autorisation d'achat – Structure abri E-ZUP
- 110-08 Dossier de la sablière Lafontaine
- 110-09 Demande de verbalisation du chemin Lac-Lacroix Nord
- 110-10 Autorisation de paiement – Les Industries Galipeau

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 juillet 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 juillet 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 juillet 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 juillet 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Prix nationaux d'excellence 2018 pour les chefs pompier

300 TRANSPORT

- 320-01 Approbation travaux de traçage de ligne de chemin

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Majoration de l'aide financière pour l'entretien des routes locales
- 800-02 Accusé de réception de Stéphanie Vallée
- 800-03 Réponse du gouvernement du Québec – Tarification des permis
- 800-04 Remerciements – Aménagement floral à l'Église de Messines
- 800-05 Élu municipal – Guide des bonnes pratiques

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1808-228

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-352, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 850 000\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

Le directeur général procède au dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2018-352 décrétant une dépense de 850 000\$ pour la construction d'un garage municipal. Le directeur général décrète que ledit règlement numéro 2018-352 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt

R1808-229

ÉTABLISSEMENT DES ADULTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-BOIS DE L'OUTAOUAIS – BOURSES 2018

CONSIDÉRANT la résolution R1804-098, qui autorise la remise d'une bourse méritoire à un étudiant finissant fréquentant l'établissement des adultes de la CSHBO selon certains critères dont être résident de la Municipalité de Messines et doit poursuivre ses études à un niveau postsecondaire;

CONSIDÉRANT QUE l'étudiante sélectionnée n'est pas finissante au moment de la remise des bourses, mais obtiendra son diplôme d'études secondaires au cours de la session d'automne 2018 et sera inscrite au Cégep pour la session hiver 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la remise de la bourse à l'étudiante récipiendaire seulement au moment de la réception de la preuve de son inscription au CEGEP pour la session hiver 2019.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1808-230

AUTORISATION D'ACHAT D'INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE POUR LE COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite témoigner ses remerciements de façon officielle et permanente pour l'implication de tous les différents intervenants dans la réalisation du projet de construction du Complexe Sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Enseigne Dumas, située sur le boulevard Industriel à Montréal, a fourni une soumission pour la réalisation d'une plaque commémorative;

CONSIDÉRANT QUE la soumission comporte deux options de réalisation pour une pièce de grandeur 24" X 18", soit une plaque en bronze coulé au prix de 1 651.00 \$ ou une plaque en aluminium coulé au prix de 1 044.00\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une plaque commémorative en aluminium coulé auprès des Enseignes Dumas, et ce, tel que spécifié dans la soumission envoyée le 13 juillet 2018, au montant de 1 044.00\$ en plus du transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1808-231

PAVILLON DE LA PAIX- DEMANDE D'UNE ENTENTE D'UTILISATION DE LA SALLE EN CAS D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Bélisle et monsieur Gilles Audette, sont les propriétaires d'une résidence privée pour aînés, au 51, chemin de l'Entrée Nord à Messines, Québec, connue sous le nom du Pavillon de la Paix;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétaires demandent à la Municipalité d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour fin d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la salle Réjean-Lafrenière fait partie du plan municipal de sécurité civile, les membres du conseil sont favorables à la demande des propriétaires du Pavillon de la Paix;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour des fins d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'évacuation d'urgence, et ce, sans aucuns frais.

ADOPTÉE

R1808-232

ANNULATION DE LA RÉOLUTION R1806-182

CONSIDÉRANT QUE la résolution R1806-182 prévoyait un contrat de gestion de projet dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal, dont le gestionnaire, une entreprise légalement constituée, devait utiliser son permis RBQ pour mener à terme ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'à la réception de nouvelles informations relatives à la Loi sur le bâtiment et de l'utilisation de la licence RQB du gestionnaire de projet pour la réalisation des travaux, la Municipalité a fait appel à son conseiller juridique afin d'obtenir une opinion juridique, à savoir si elle pouvait procéder de cette façon;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de l'opinion de son conseiller juridique, la Municipalité se voit contrainte d'annuler son contrat de gestion et de passer par un processus d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise retenue à titre de gestionnaire de projet, par la résolution R1806-182, a informé la Municipalité qu'elle se retirait et libérait la Municipalité de Messines de ses engagements préliminaires, sans frais.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ANNULER la résolution R1806-182 et par conséquent met fin aux dispositions qui en découlent;

D'AUTORISER le directeur général de procéder dans le dossier de construction d'un garage municipal par appel d'offres public, et ce, selon les plans et devis préparés à cette fin par l'architecte Robert Ledoux, de Maniwaki Québec.

ADOPTÉE

R1808-233

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION R1806-195

CONSIDÉRANT l'annulation de son entente de gestion de projet dans le cadre de son projet de construction d'un garage municipal, une révision de contrat de service professionnel en architecture visée par la résolution mentionnée en titre s'avère nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte Robert Ledoux a fait parvenir à la Municipalité en date du 16 juillet 2018, une offre de service révisée qui comprend les tâches inhérentes au mode de réalisation traditionnel du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution R1806-195, de façon à remplacer l'offre de service retenu par la municipalité par celle datant du 16 juillet 2018, en remplacement de l'offre du 8 juin 2018, pour une somme de 24 900\$, en plus des taxes applicables.

Note au procès-verbal : l'offre de service de l'architecte Robert Ledoux, datant du 16 juillet 2018 fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1808-234

PROJET DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la réfection de la mise à l'eau du lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a préparé les plans et devis relatifs à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Brunet, succursale de Maniwaki, Québec, a fait parvenir la soumission #107976 pour l'approvisionnement de quatre (4) dalles de béton avec acier galvanisé et clous de levage au montant de 4 408.44 \$ incluant le transport et en plus des taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de quatre (4) dalles de béton de l'entreprise Groupe Brunet au montant de 4 408.44\$, conformément à la soumission # 107976, pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1808-235

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE STRUCTURE POUR ABRI E-ZUP

CONSIDÉRANT QUE lors d'une récente tempête, le vent et la pluie ont endommagé la structure d'acier de l'abri E-ZUP installée tout près du jeu de pétanque au complexe sportif, rendant l'abri inutilisable;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'une structure de remplacement pour l'abri E-ZUP modèle Éclipse auprès de la compagnie Sport-Inter au montant de 755.00\$ en plus du transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-236

DOSSIER DE LA SABLIERE LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité exploite depuis quelques années une sablière située sur le lot 5 204 678, propriété de M. François et Jean-Guy Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, afin de réaliser des analyses déterminant la quantité de gravier brut disponible pour fin de concassage de gravier 0/¾ ;

CONSIDÉRANT QUE M. Joël Lacroix, ingénieur, au service de la MRC estime à la lecture des rapports d'analyse que la quantité de gravier brut nécessaire à la fabrication de gravier 0/¾ comme étant minime;

CONSIDÉREANT QUE l'entente d'exploitation de la sablière Lafontaine est maintenant arrivée à terme;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

DE ne pas renouveler l'entente d'exploitation exclusive de la sablière des frères Lafontaine.

D'AUTORISER le transfert du certificat d'autorisation d'exploitation de la sablière, et de l'autorisation de la CPTAQ aux frères Lafontaine advenant que ces derniers démontrent un intérêt;

QU'ADVENANT qu'il n'ait pas d'intérêts de la part des propriétaires, il est autorisé d'entreprendre les travaux de fermeture définitive de la sablière tels qu'exigés par le certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

R1808-237

DEMANDE DE VERBALISATION DU CHEMIN LAC-LACROIX NORD

CONSIDÉRANT QU'UN groupe de propriétaires d'immeubles qui accède à leur propriété en empruntant le chemin privé connu comme étant le « chemin Lac-Lacroix Nord » s'adresse à la Municipalité afin de soumettre une demande de verbalisation dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du règlement R177-96, règlement concernant la verbalisation des chemins municipaux, le directeur général, dans son analyse préliminaire, recommande au conseil d'accepter la présente demande de verbalisation du chemin Lac-Lacroix Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la demande des propriétaires du chemin du Lac-Lacroix Nord, soit de verbaliser ledit chemin, et ce selon les conditions suivantes:

- ❖ **Que** le chemin soit construit selon les normes applicables en vertu règlement R.177-96 et que toutes les dispositions dudit règlement soient respectées par les demandeurs;
- ❖ **Que** tous les coûts de construction, arpenteur-géomètre, transfert de titres (enregistrement et notaire) ainsi que tout autre frais de tous genres soient acquittés par les demandeurs;
- ❖ **Que** les demandeurs obtiennent tous les permis ou autorisation exigés par les différents ministères, dont la CPTAQ;
- ❖ **Que** le conseil mandate le service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (SGMMRCVG) afin d'effectuer le suivi des travaux de construction du chemin et qu'il dépose au conseil un rapport à la fin desdits travaux et ce, conformément au règlement R.177-96, art5, f);
- ❖ **Que** les frais inhérents au mandat octroyé au SGMMRCVG soient sous la responsabilité de la Municipalité de Messines

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-238

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 135.00 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6772	135 \$
TOTAL	135.00 \$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1808-239

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 juillet 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 130 622.14 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-240

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 27 juin 2018 au 31 juillet 2018, pour la somme de 149 895.51 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
4	Chèques fournisseurs émis	89 015.46 \$
28	Prélèvements électroniques	60 880.05 \$
	TOTAL :	149 895.51 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-241

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 juin 2018 au 31 juillet 2018, dont celle-ci représente la somme de 55 825.05 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-242

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 27 juin 2018 au 31 juillet 2018, dont celui-ci représente une somme de 17 139.04 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-243

APPROBATION DES TRAVAUX DE LIGNAGE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil entérine le contrat de traçage de ligne sur certains chemins municipaux à l'entreprise LIGNCO-SIGMA Inc, située à Bécancour, Québec, pour un montant de 22 732.00 \$ en plus des taxes applicables;

QU'UNE partie des sommes proviennent de poste 02-32040-459 et la balance provient des sommes non affectées du Programme aide à la voirie locale – Volet entretien routes locales poste budgétaire 01-38191-100

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1808-244

REPLACEMENT DE L'ANTENNE DE COMMUNICATION RADIO INSTALLÉE SUR LA TOUR DU MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE l'antenne servant aux communications radio du service incendie et des travaux publics, de la Municipalité de Messines, de la Municipalité de Blue Sea et également utilisée que par l'entreprise Mobilonde est hébergée par la tour de télécommunication appartenant à la radio communautaire CHGA;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la désuétude de leur tour de télécommunication, installée sur le mont Morissette, CHGA effectuera le remplacement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE lors des procédures de remplacement, une coupure de toute communication radio est à prévoir pour un laps de temps indéterminé;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement de l'antenne, âgée de 10 ans, comporte des risques de bris ou de mal fonctionnement par la suite, et dont le

coût de remplacement s'avérerait plus élevé après les travaux d'installation de la nouvelle tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la part de la Municipalité de Messines représente un montant de 770.00\$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense de 770.00\$ en plus des taxes applicables pour l'acquisition d'une nouvelle antenne de radiocommunication qui sera installée sur la nouvelle tour de la radio communautaire CHGA.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1808-245

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:24

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Nathalie Thérien
Secrétaire d'assemblée